

Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant du Vicoin



Le Vicoin



Le Vicoin

Dossier d'enquête public relatif à la Déclaration d'Intérêt Général

Dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement

Document n°11 Résumé et bilan de la concertation

Rapport

Dossier rédigé par :



Parc d'activités du Laurier
29, avenue Louis Bréguet
85180 LE CHATEAU D'OLONNE
Tél : 02 51 32 40 75 - Fax : 02 51 32
48 03
Email : hydro.concept@wanadoo.fr

Demande d'autorisation déposée par :

Syndicat de bassin du Vicoin
1 rue Jean de Bueil
53270 Sainte-Suzanne

Phase 1-2	Phase 1-2	Phase 3	Phase 4
Etat des lieux et diagnostic	Diagnostic et bilan	Définition d'un nouveau programme d'actions et de son suivi	Déclaration d'Intérêt Général et Dossier loi sur l'eau
provisoire	provisoire	provisoire	provisoire
définitif	définitif	définitif	définitif
Date d'édition :		07/07/2014	

SOMMAIRE

SOMMAIRE	0
I - CONTEXTE DE L'ETUDE	2
1 - OBJECTIF DU PROGRAMME D'ACTION	2
2 - PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	2
⇒ Le maître d'ouvrage	2
⇒ Les cours d'eau	2
3 - LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES.....	4
⇒ La DCE.....	4
⇒ Le classement des cours d'eau	4
4 - LA NOTION D'ETAT ECOLOGIQUE	5
II - LE DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU	6
1 - LES INDICATEURS DE SUIVI DE LA QUALITE BIOLOGIQUE	6
2 - LE DIAGNOSTIC REH (RESEAU D'EVALUATION DE L'HABITAT)	7
⇒ Les six compartiments hydro morphologiques étudiés.....	7
⇒ Résultat du diagnostic	8
III - PROPOSITION DE PROGRAMME D'ACTION.....	9
1 - ACTIONS PROPOSEES POUR L'ATTEINTE DU BON ETAT ECOLOGIQUE	9
⇒ Liste des actions	9
⇒ Secteurs prioritaires identifiés.....	10
2 - DESCRIPTION DES ACTIONS	12
⇒ Les actions pour réduire l'encombrement du lit	12
⇒ Les actions pour restaurer la diversité des habitats	12
⇒ Les actions pour réduire le colmatage.....	13
⇒ Les actions de lutte contre les espèces envahissantes.....	14
⇒ Travaux sur la ripisylve.....	14
⇒ Les actions pour restaurer la continuité écologique	15
⇒ Autres actions.....	16
* Technicien de rivière.....	16
* Indicateurs de suivi biologique	16
* Etudes complémentaires	16
* Communication.....	16
IV - COUT ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION	17
V - BILAN DE LA CONCERTATION.....	20
1 - CHRONOLOGIE.....	20
2 - LES PRINCIPAUX REPRESENTANTS DE LA CONCERTATION	21
3 - DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL POUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DIG ET D'AUTORISATION	22

I - CONTEXTE DE L'ETUDE

1 - Objectif du programme d'action

Ce programme s'inscrit dans un objectif général d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau telle que définit par le Code de l'Environnement (art. L.211-1).

Une étude préalable a permis d'établir, après concertation, un diagnostic partagé de l'état écologique des cours d'eau situés sur le territoire du Syndicat de Bassin du Vicoin, afin de mesurer l'écart par rapport à l'atteinte des objectifs définis à l'échelle des masses d'eau.

L'étude a permis de définir et de chiffrer un programme pluriannuel d'action sur 5 ans afin de restaurer la morphologie des cours d'eau et d'atteindre, à terme, le bon état écologique.

Carte 1 : Situation de la zone d'étude

2 - Présentation de la zone d'étude

⇒ *Le maître d'ouvrage*

Le maître d'ouvrage du programme d'action est :

Adresse : Syndicat du bassin du Vicoin

1, rue Jean de Bueil

53270 Sainte Suzanne

Tél : 02 43 68 11 49

Fax : 02 43 01 42 12

Email : sberve-jouanne-vicoïn@orange.fr

Contacts : *Président*

Mr Christian RAIMBAULT

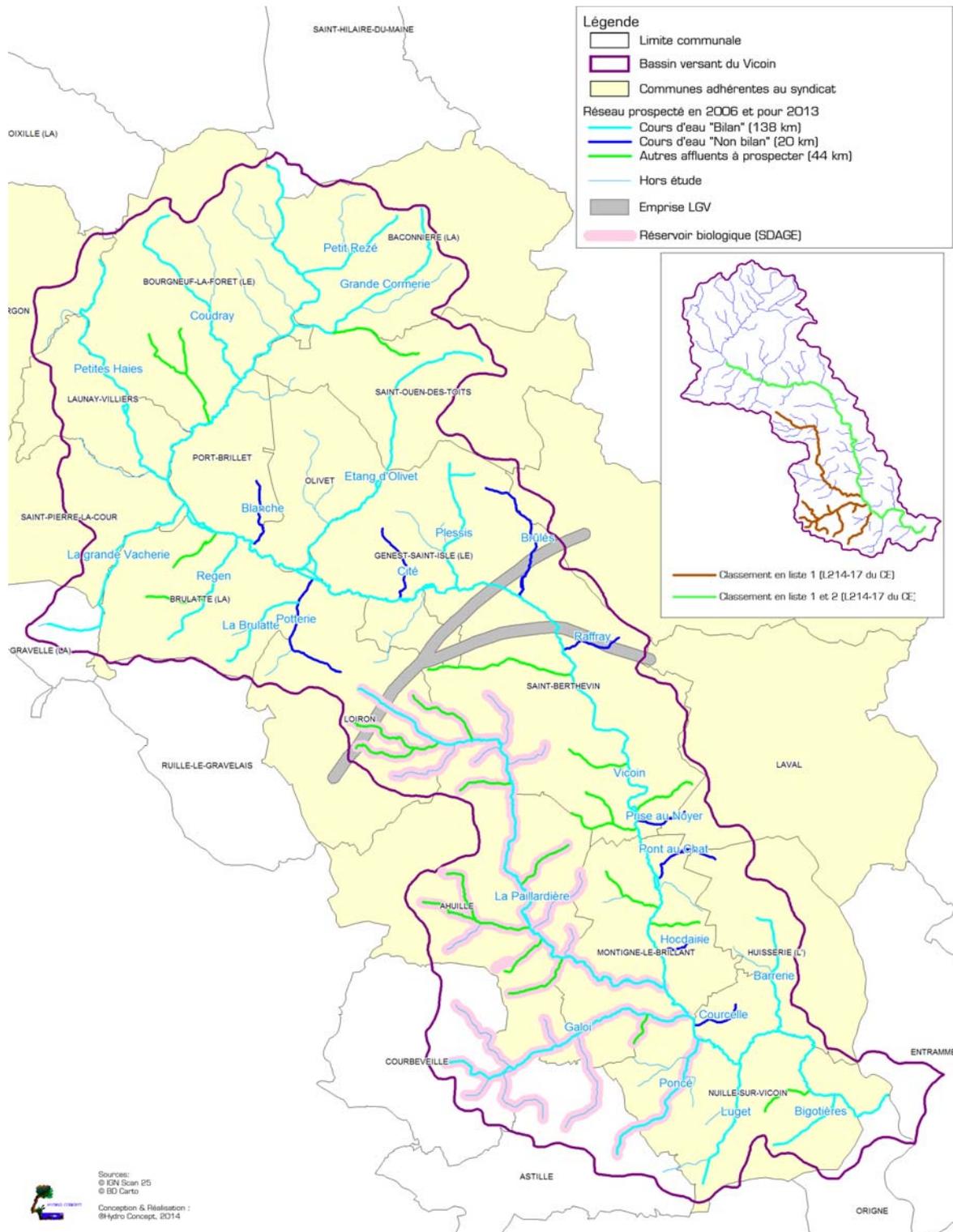
Technicien de rivière

Mr Boileau Nicolas

Le Syndicat du Bassin du Vicoin a la compétence pour les opérations d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau sur son territoire. Il est composé de 18 communes, recouvrant la quasi-totalité du bassin versant du Vicoin.

⇒ *Les cours d'eau*

Le choix des cours d'eau à étudier sur le territoire a fait l'objet d'une validation en comité de pilotage. Ce résultat tient compte des critères réglementaires, administratif et d'autres études en cours sur le territoire :



3 - Les objectifs réglementaires

⇒ La DCE

A l'échelle du périmètre étudié dans le cadre de l'étude préalable au CTMA, la seule masse d'eau concernée, Le Vicoin, est qualifiée de « naturelle », ce qui signifie qu'elle doit atteindre le bon état écologique. Les délais varient de 2015 à 2027, selon l'effort à réaliser pour atteindre le bon état. Plus l'effort est important, plus l'échéance est lointaine. Dans tous les cas les actions à réaliser pour atteindre le bon état peuvent être mises en œuvre dès à présent.

Les objectifs associés à la masse d'eau concernée par la DIG, ainsi que le délai fixé pour atteindre l'objectif, sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Code masses d'eau	Nom masse d'eau	Délai d'atteinte		
		Chimique	Ecologique	Total
FRGRO517	LE VICOIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE	2015	2015	2015

⇒ Le classement des cours d'eau

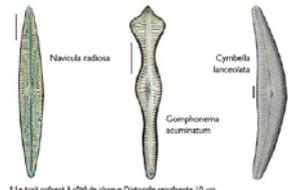
Sur l'espace d'étude, le classement des cours d'eau ou portion de cours d'eau au titre de l'article L214-17 pour la continuité écologique sont les suivants (voir les linéaires concernés sur la carte page précédente) :

Liste 1	le Vicoin, de l'aval du plan d'eau des Forges jusqu'à la confluence avec la Mayenne le ruisseau de la Paillardière le ruisseau du Galoi et ses affluents le ruisseau du Poncé
Liste 2	le Vicoin, de l'aval du plan d'eau des Forges jusqu'à la confluence avec la Mayenne

Dans le cadre du premier Contrat Territorial Milieux Aquatiques, le Syndicat de Bassin du Vicoin est intervenu en priorité sur les ouvrages du Vicoin classé en liste 2. Pratiquement tous les ouvrages sont déjà ou seront très prochainement en conformité avec la réglementation.

4 - La notion d'état écologique

⇒ L'état écologique des eaux de surface est déterminé par l'état de chacun des éléments de qualité biologique, physico-chimique et hydromorphologique :

Eléments de qualité	Indicateur / paramètre évalué	Description
Qualité biologique	IBGN : Indice Biologique Global Normalisé	Population d'invertébrés : 
	IBD : Indice biologique Diatomée	Algues de la famille des diatomées : Exemples de Diatomées des eaux de bonne qualité  <small>* Le trait vertical à côté de chaque Diatomée représente 10 µm.</small>
	IPR : Indice Poisson Rivière	Poissons : 
Qualité physico-chimique	Macro-polluants	Oxygène, nitrates, etc...
	Micro-polluants	Pesticides, métaux lourds, etc...
Qualité hydromorphologique	Lit	La morphologie, l'écoulement, les ouvrages
	Berges	L'état, la composition et la densité de la végétation
	Lit majeur	L'occupation du sol
	Débit / hydrologie	Eléments augmentant la violence des crues et la fréquence des assecs
	Continuité	Ouvrages limitant la libre circulation des organismes vivants, de l'eau ou des sédiments
	Ligne d'eau	Ouvrages de retenu (plan d'eau, moulin ...)

Qualité :

Très bon

Bon

Moyen

Mauvais

Très mauvais

II - LE DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU

1 - Les indicateurs de suivi de la qualité biologique

Le syndicat de bassin du Vicoin réalise depuis plusieurs années des indicateurs de suivi biologique à proximité des secteurs de travaux :

	Le Vicoin au Painchaud			Le Vicoin amont Nuillé sur Vicoin			Le Vicoin aval Nuillé sur Vicoin		
	IBG	IBD	IPR	IBG	IBD	IPR	IBG	IBD	IPR
2008	moyen	moyen	médiocre						
2009	bon								
2010	moyen	bon							
2011	bon	bon	moyen	moyen	bon		très bon	bon	
2012	moyen	bon	moyen	bon	bon		bon	bon	
2013	très bon	bon	moyen	bon	bon		bon	bon	

état initial

après travaux

Les données hydrobiologiques récoltées permettent de constater au Painchaud :

- une progression des indices IBD et IPS. L'état écologique du Vicoin est qualifié de bon depuis 2010 par les diatomées.
- L'indice IBG a bien progressé cette année après avoir régressé l'année dernière. Le GFI progresse depuis 2010 mais reste fragile.
- Une progression de l'IPR : l'état écologique du Vicoin est qualifié de moyen pour le compartiment piscicole depuis 2011. La suppression du clapet a permis de retrouver un peuplement piscicole plus équilibré et plus conforme au peuplement attendu.

Depuis l'effacement et le démantèlement du clapet, on observe une évolution favorable des différents compartiments biologiques. Mais l'analyse de ceux-ci témoigne de la fragilité du milieu et d'une qualité de l'eau non optimale.

Les données hydrobiologiques récoltées à Nuillé-sur-Vicoin, permettent de constater:

- Que le peuplement diatomique du Vicoin est bon mais que l'analyse floristique témoigne d'eaux eutrophes comme au Painchaud.
- Une légère progression de l'indice IBG sur la station amont depuis les travaux et dans le même temps une légère baisse de l'indice en aval. L'état écologique est néanmoins qualifié de bon par les invertébrés sur les deux stations.

Les aménagements réalisés en 2011 semblent ne pas avoir eu d'effet notable sur le compartiment diatomées. L'analyse des résultats des prélèvements macro-benthiques est plus contrastée, avec une amélioration en amont des aménagements, mais une légère dégradation en aval. La continuité piscicole a été fortement améliorée depuis la réalisation des rampes.

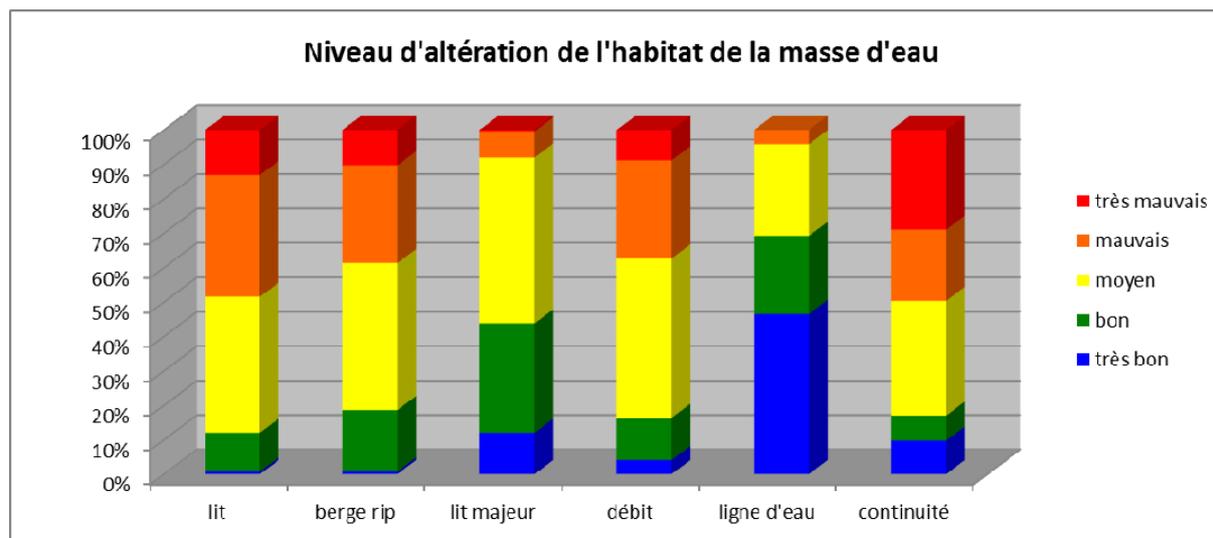
2 - Le diagnostic REH (Réseau d'Évaluation de l'Habitat)

⇒ Les six compartiments hydro morphologiques étudiés

<p>Le lit mineur</p>		<p>Régimes d'écoulements (lents, rapides) Granulométrie (gravier, cailloux) Colmatage Habitats aquatiques</p>
<p>Les berges et la ripisylve</p>		<p>Tenue des berges Densité et diversité de la végétation Habitats des berges (sous berges, banquettes végétales)</p>
<p>Le lit majeur</p>		<p>Occupation du sol, bras latéraux, zones de reproduction,</p>
<p>Le débit</p>		<p>Recharge des nappes Expansion des crues ⇒ Intensité des crues et des étiages</p>
<p>La continuité</p>		<p>Obstacles au franchissement piscicole ou au transport des sédiments</p>
<p>La ligne d'eau</p>		<p>Influence des ouvrages sur les écoulements</p>

⇒ Résultat du diagnostic

Afin de réaliser les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau visant à atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'ici 2015 et de poursuivre le travail entrepris lors du premier contrat, une évaluation de la qualité hydromorphologique des cours d'eau par la méthode du REH (Réseau d'Évaluation de l'Habitat) a été réalisée sur la quasi-totalité des cours d'eau du bassin du Vicoin, représentant un linéaire total d'environ 200 km (incluant les cours d'eau déjà diagnostiqués dans le cadre du CRE et de nouveaux affluents). Ces cours d'eau ont été évalués selon la méthode du REH sur chacun des 6 compartiments. La conclusion générale reprend pour l'ensemble du bassin du Vicoin l'état des différents compartiments :



Ce graphique montre que malgré l'efficacité des nombreux travaux réalisés dans le cadre du CRE du Vicoin, le **niveau d'altération hydromorphologique reste important** sur l'ensemble des cours d'eau étudiés. Les compartiments les plus altérés sont le lit, les berges, le débit et la continuité. Les principales causes de perturbation sont les suivantes :

Les **travaux hydrauliques** d'origine majoritairement agricole réalisés dans le passé ont entraîné une modification morphologique importante des cours d'eau (lit et berges) avec pour conséquence la réduction voire la disparition des habitats aquatiques. Le compartiment débit en a aussi été altéré, avec une diminution des capacités de débordement des cours d'eau et une accentuation des étiages.

Les **ouvrages hydrauliques** et les **plans d'eau sur cours**, encore nombreux sur le territoire, altèrent principalement la continuité et la ligne d'eau, avec une limitation de la circulation piscicole et sédimentaire. Sont aussi altérés le lit mineur, avec une modification des vitesses d'écoulement et une augmentation du colmatage des substrats, et le débit.

Enfin, la modification du sol au niveau du lit majeur et du bassin versant ainsi que le drainage des parcelles riveraines altèrent principalement le lit majeur et le débit. Il sera néanmoins difficile d'intervenir sur ces causes de perturbation dans le cadre du prochain contrat.

La localisation des secteurs les plus altérés à l'échelle du bassin montre également que d'une manière générale, les secteurs amont (appelés également « têtes de bassin ») sont plus altérés que les cours d'eau principaux en raison d'une plus forte pression anthropique (secteurs de cultures et/ou présence de plans d'eau). La prise en compte du chevelu dans l'analyse des résultats tend à faire baisser l'appréciation de la qualité globale des cours d'eau du bassin, alors que certains tronçons de cours d'eau principaux sont en bon état.

III - PROPOSITION DE PROGRAMME D'ACTION

1 - Actions proposées pour l'atteinte du bon état écologique

⇒ Liste des actions

Le tableau ci-après établit la liste des actions proposées pour améliorer la qualité hydro morphologique des cours d'eau du bassin versant du Vicoin et les compartiments que ces actions permettent d'améliorer :

Actions proposées pour l'atteinte du bon état écologique	Lit Mineur	Berges et ripisylve	Annexes et lit majeur	Débit	Continuité	Ligne d'eau
Gestion des embâcles et des obstacles						
Renaturation légère du lit : diversification des habitats						
Renaturation lourde du lit : recharge en granulats						
Renaturation lourde du lit : réduction de la section						
Abreuvoirs à aménager						
Clôtures à installer						
Gué ou passerelle à aménager						
Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques						
Lutte contre les plantes envahissantes de berge						
Travaux sur la ripisylve : restauration et entretien						
Création d'une rivière de contournement						
Démantèlement d'ouvrage						
Franchissement piscicole des petits ouvrages						
Ouvrage de franchissement à remplacer par un pont cadre						
Suppression de busage et reconstitution du lit mineur						

 Action n'ayant pas d'impact positif sur le compartiment

 Action ayant un impact positif limité sur le compartiment

 Action ayant un impact positif significatif sur le compartiment

- ✓ *Ces actions sont celles proposées lors de l'étude préalable. Une partie seulement de ces actions est concernée par la DIG.*

⇒ Secteurs prioritaires identifiés

Les secteurs prioritaires ont été définis selon les critères suivants :

- Critère réglementaire : classement des cours d'eau pour la continuité écologique
- Enjeu hydraulique : nécessité d'intervenir sur les têtes de bassin pour diminuer le risque inondation à l'aval
- Diagnostic actuel : on choisit des secteurs dégradés qui présentent des potentialités biologiques intéressantes pour atteindre plus vite le bon état
- Critère financier : le rapport coût / efficacité de chaque action est mesuré

Les critères de priorisation des actions développés ci-dessus ont permis de cibler les cours d'eau ou parties de cours d'eau prioritaires pour la restauration du lit et des berges, et/ou de la continuité. Ceux-ci sont indiqués dans le tableau ci-dessous, avec les critères de priorisation retenus.

Cours d'eau	Critères de priorisation retenus				
	Aspects réglementaires	Diagnostic hydromorphologique	Enjeu biologique	Enjeu hydraulique (tête de bassin)	Opportunités d'intervention
Vicoïn aval					
Vicoïn amont					
Paillardière					
Prorôterie aval					
Prorôterie amont					
Galoï					
Goupillère					
Poncé					
Coudray					
Plessis					
Petit Rezé					
Mériennière					

- Priorité pour la restauration de la continuité, du lit et des berges
- Priorité pour la restauration du lit et des berges

Les cours d'eau classés en liste 1 et 2 au titre de l'article L 214-17 du Code de l'environnement sont considérés comme prioritaires pour la restauration de la continuité écologique. De plus, les actions de restauration du lit et des berges ont été également retenues sur ces cours d'eau, afin de permettre une amélioration des habitats aquatiques en complément des interventions sur les ouvrages. Les cours d'eau concernés sont les suivants :

- le **Vicoïn aval** (de l'étang de Port-Brillet à la confluence avec la Mayenne),
- le ruisseau de la **Paillardière** : toutes les actions de restauration n'ont cependant pas été retenues sur l'ensemble du linéaire. Ainsi, aucune action n'est envisagée sur les 2 plans d'eau faisant obstacle à la continuité, le plan d'eau de la Paillardière et le plan d'eau de Gouillat. Seule une étude complémentaire spécifique est prévue sur le plan d'eau de la Paillardière. De plus, aucune action n'a été retenue sur la partie extrême amont à proximité de la future LGV.
- le ruisseau du **Galoï**,
- le ruisseau de la **Goupillère**,
- le ruisseau du **Poncé**.

D'autres affluents ont été retenus pour la restauration du lit, des berges et de la continuité :

- le ruisseau du **Coudray** : cet affluent du Vicoïn à l'amont présente un intérêt du point de vue biologique et hydraulique. Ainsi, une restauration complète du cours d'eau est envisagée, avec notamment l'objectif de restaurer la capacité de débordement du cours d'eau dès l'amont afin d'écrêter les crues et limiter les problèmes d'inondation plus en aval. De plus, ce cours d'eau présente une opportunité d'intervention du fait du projet de la commune de Bourgneuf-la-Forêt de contournement du plan d'eau de Morfelon (voir dossier annexe à la DIG),
- le ruisseau du **Plessis** : cet affluent du Vicoïn sur sa partie médiane est intéressant pour l'enjeu biologique et l'enjeu hydraulique par sa position en tête de bassin.
- le ruisseau de la **Prorôterie** : cet affluent de la Paillardière, a été retenu en raison de son intérêt biologique (classé en réservoir biologique d'après le SDAGE) et de sa position en tête de bassin. Les actions visant la restauration de la continuité ont été conservées sur la partie aval seulement.

Des actions de restauration du lit sont envisagées sur deux autres secteurs, situés sur la tête de bassin du Vicoïn et présentant un intérêt pour l'écrêtement des crues et le soutien d'étiage :

- le **Vicoïn amont** (à l'amont de l'étang de la Chaîne),
- le ruisseau du **Petit Rezé**.

Enfin, le ruisseau de la **Mériennière**, petit affluent du Vicoïn à l'amont et non diagnostiqué dans le cadre de cette étude, a également été intégré dans le programme d'actions du CTMA en raison d'un projet d'intervention localisée sur le lit et les berges (réduction de l'encombrement du lit et du colmatage).

Les priorités ont donc été définies afin de retenir les actions qui permettent un gain rapide sur les secteurs stratégiques pour l'atteinte du bon état.

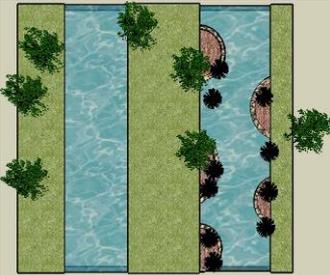
Par ailleurs, aucune action n'a non plus été retenue sur les secteurs impactés par le passage de la LGV, à savoir 2 affluents du Vicoïn (ruisseau des Brûlés et ruisseau de Raffray) et la tête de bassin de la Paillardière (ruisseau de la Morinière, ruisseau de la Macheferrière et partie extrême amont du ruisseau de la Paillardière).

2 - Description des actions

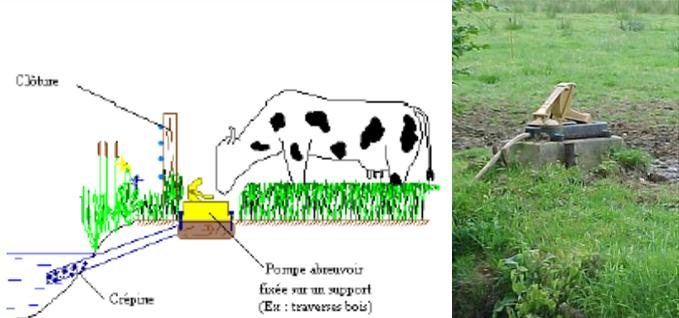
⇒ Les actions pour réduire l'encombrement du lit

Type d'intervention	Illustration	Coût
⇒ Gestion des embâcles et des arbres tombés dans le lit de la rivière		Les travaux de gestion des embâcles sont établis avec un montant forfaitaire de 10 000 € HT/an.

⇒ Les actions pour restaurer la diversité des habitats

Type d'intervention	Illustration	Coût
⇒ Renaturation légère du lit : diversification des habitats		Cette action concerne un linéaire de 10 538 ml pour un coût global de 118 846,5 € HT
⇒ Renaturation lourde du lit : recharge en granulats		Cette action concerne un linéaire de 5 605 ml pour un coût global de 94 691,5 € HT
⇒ Renaturation lourde du lit : réduction de la section		Cette action concerne un linéaire de 887 ml pour un coût global de 69 067,5 € HT

⇒ Les actions pour réduire le colmatage

Type d'intervention	Illustration	Coût / scénario
⇒ Abreuvoir à aménager avec des pompes à nez		<p>Une enveloppe forfaitaire de 8 000 € HT/an est proposée à l'échelle du bassin, permettant d'aménager environ 10 abreuvoirs/an</p>
⇒ Clôtures à installer		<p>Une enveloppe forfaitaire de 9 000 € HT/an est proposée à l'échelle du bassin, permettant d'installer environ 1,5 km de clôtures par an</p>
⇒ Gués ou passerelles à aménager		<p>Une enveloppe forfaitaire de 8 000 € HT/an est proposée à l'échelle du bassin, permettant d'aménager environ 2 passages à gué ou passerelles par an</p>

⇒ *Les actions de lutte contre les espèces envahissantes*

Type d'intervention	Illustration	Coût / scénario
⇒ Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques	 <p>La Jussie</p>	Un montant forfaitaire de 5 000 € HT/an est budgétisé pour cette action à l'échelle du bassin.
⇒ Lutte contre les plantes envahissantes de berges	 <p>Renouée du Japon</p>	Un montant forfaitaire de 5 000 € HT/an est budgétisé pour cette action à l'échelle du bassin.

⇒ *Travaux sur la ripisylve*

Type d'intervention	Illustration	Coût / scénario
⇒ Travaux sur la ripisylve : - abattages des arbres instables, malades, morts... - Elagage et recépage à partir du lit		Pour le programme « CTMA », il est proposé un forfait de 20 000 € HT/an , permettant d'intervenir sur une partie du linéaire hydrographique seulement.

⇒ *Les actions pour restaurer la continuité écologique*

Type d'intervention	Illustration	Coût / scénario
⇒ Franchissement piscicole des petits ouvrages		Cette action concerne 13 ouvrages pour un coût global de 41 000 € HT
⇒ Ouvrage de franchissement à remplacer par un pont cadre ou une passerelle		Cette action concerne 4 ouvrages pour un coût global de 29 000 € HT
⇒ Suppression de busage et reconstitution du lit mineur		Cette action concerne 3 ouvrages pour un coût global de 15 000 € HT
⇒ Démantèlement d'ouvrage		Cette action concerne 4 ouvrages pour un coût global de 5 000 € HT

Remarque : l'aménagement du plan d'eau de Morfelon par la commune de Bourgneuf-la-forêt fera l'objet d'un dossier réglementaire spécifique au projet.

⇒ *Autres actions*

* *Technicien de rivière*

Le technicien de rivière est nécessaire pour mettre en place les actions définies dans cette étude. Les missions du technicien sont les suivantes :

- la gestion des travaux et la concertation avec les entreprises au cas par cas
- la concertation avec les riverains
- la gestion des ouvrages

Il est prévu l'équivalent d'un poste à mi-temps sur la zone d'étude.

* *Indicateurs de suivi biologique*

Pour suivre l'évolution de l'état du milieu avant / après travaux, des indicateurs de suivi biologique sont prévus sur 5 stations :

Des stations de suivi régulier (fréquence de mesure annuelle) avec 3 types d'indicateurs : IBG / IPR / IBD

Trois stations de suivi avant / après travaux (3 types d'indicateurs : IBG / IPR / IBD).

* *Etudes complémentaires*

Des études complémentaires sont prévues pour définir plus précisément les travaux à réaliser sur certains ouvrages hydrauliques.

Une étude bilan est également demandée par l'agence de l'eau en fin de programme pour établir le bilan des actions réalisées.

* *Communication*

Un montant forfaitaire annuel est prévu pour les actions de communication pendant la durée du programme.

IV - COUT ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION

Le coût prévisionnel du programme d'action définit dans le cadre de l'étude préalable à la mise en place du Contrat Territorial Milieux Aquatiques sur le bassin versant du Vicoin s'établit à environ **1 761 267 € TTC**.

Une partie seulement de ces actions est concernée par la demande de DIG : les actions situées sur le territoire de compétence du syndicat et qui ne nécessiteront pas d'études complémentaires. Ces actions représentent un montant de **843 127 € TTC**.

En effet, certaines actions font l'objet d'études plus détaillées à l'échelle de l'ouvrage ou du projet et font l'objet d'une procédure d'autorisation et / ou de DIG à part entière.

Le tableau de la page suivante indique le montant des investissements par catégories de travaux concernés pour la DIG :

- ✓ *Les taux de financement indiqués dans les tableaux sont donnés à titre provisoire. Ils sont susceptibles de variation avant la signature officielle du Contrat avec les partenaires financiers. De plus, l'échelonnement des travaux sur 5 ans ne permet pas de garantir le financement des actions sur toute la durée du contrat.*

SYNDICAT DE
BASSIN DU VICOIN

le programme des travaux de la DIG



Taux et subvention des différents partenaires

Travaux	Nombre	Unité	Coût T.T.C.	AELB	Conseil Régional	Conseil Général	Maître d'ouvrage
Réduction de l'encombrement du lit							
gestion des embâcles	5	forfait annuel	60 000 €	50 % 30 000 €	10 % 6 000 €	20 % 12 000 €	20% 12 000 € Syndicat du bassin du Vicoïn
Total			60 000 €	30 000 €	6 000 €	12 000 €	12 000 €
Amélioration de la diversité des habitats aquatiques et de berge							
renaturation légère du lit : diversification des habitats	10538	ml	142 616 €	50 % 71 308 €	10 % 14 262 €	20 % 28 523 €	20% 28 523 € Syndicat du bassin du Vicoïn
renaturation lourde du lit : recharge en granulats	5605	ml	113 630 €	50 % 56 815 €	10 % 11 363 €	20 % 22 726 €	20% 22 726 € Syndicat du bassin du Vicoïn
renaturation lourde du lit : réduction de la section	887	ml	82 881 €	50 % 41 441 €	10 % 8 288 €	20 % 16 576 €	20% 16 576 € Syndicat du bassin du Vicoïn
Total			339 127 €	169 563 €	33 913 €	67 825 €	67 825 €
Réduction du colmatage							
clôtures à installer	7500	ml	54 000 €	50 % 27 000 €	10 % 5 400 €	20 % 10 800 €	20% 10 800 € Syndicat du bassin du Vicoïn
gués ou passerelles à aménager	10	nombre	48 000 €	50 % 24 000 €	10 % 4 800 €	20 % 9 600 €	20% 9 600 € Syndicat du bassin du Vicoïn
pompes à nez à aménager	50	nombre	48 000 €	50 % 24 000 €	10 % 4 800 €	20 % 9 600 €	20% 9 600 € Syndicat du bassin du Vicoïn
Total			150 000 €	75 000 €	15 000 €	30 000 €	30 000 €
Lutte contre les espèces envahissantes							
lutte annuelle contre les plantes envahissantes aquatiques	5	forfait annuel	30 000 €	50 % 15 000 €	10 % 3 000 €	20 % 6 000 €	20% 6 000 € Syndicat du bassin du Vicoïn
lutte annuelle contre les plantes envahissantes de berges	5	forfait annuel	30 000 €	50 % 15 000 €	10 % 3 000 €	20 % 6 000 €	20% 6 000 € Syndicat du bassin du Vicoïn
Total			60 000 €	30 000 €	6 000 €	12 000 €	12 000 €
Restauration de la végétation rivulaire							
travaux sur la ripisylve : entretien	5	forfait annuel	120 000 €	35 % 42 000 €	10 % 12 000 €	20 % 24 000 €	35% 42 000 € Syndicat du bassin du Vicoïn
Total			120 000 €	42 000 €	12 000 €	24 000 €	42 000 €
Amélioration de la continuité écologique							
aménagement du moulin de Régereau	1	nombre	6 000 €	50 % 3 000 €	10 % 600 €	20 % 1 200 €	20% 1 200 € Syndicat du bassin du Vicoïn
démantèlement d'ouvrage : intervention légère	2	nombre	1 200 €	50 % 600 €	10 % 120 €	20 % 240 €	20% 240 € Syndicat du bassin du Vicoïn
démantèlement d'ouvrage : intervention lourde	2	nombre	4 800 €	50 % 2 400 €	10 % 480 €	20 % 960 €	20% 960 € Syndicat du bassin du Vicoïn
franchissement piscicole des petits ouvrages	13	nombre	49 200 €	50 % 24 600 €	10 % 4 920 €	20 % 9 840 €	20% 9 840 € Syndicat du bassin du Vicoïn
ouvrage de franchissement à remplacer par un pont cadre ou une passerelle	4	nombre	34 800 €	50 % 17 400 €	10 % 3 480 €	20 % 6 960 €	20% 6 960 € Syndicat du bassin du Vicoïn
suppression de busage et reconstitution du lit mineur	227	ml	18 000 €	50 % 9 000 €	10 % 1 800 €	20 % 3 600 €	20% 3 600 € Syndicat du bassin du Vicoïn
Total			114 000 €	57 000 €	11 400 €	22 800 €	22 800 €
Total général			843 127 €	403 563 €	84 313 €	168 625 €	168 625 €

V - BILAN DE LA CONCERTATION

1 - Chronologie

Ce travail est le résultat d'une année d'étude incluant des prospections de terrain, des réunions avec le technicien de rivière et les élus du syndicat.

La concertation aura permis de mobiliser pendant la durée de l'étude un grand nombre d'élus, et de représentants des usagers des cours d'eau. Le tableau ci-dessous permet de lister les principales réunions qui ont permis d'aboutir à ce travail ainsi que les différentes phases de l'étude :

Date	Phase de l'étude	Objet de la réunion
18/03/2013	Réunion de lancement	Démarrage de l'étude, méthodologie, organisation des prospections terrain
27/06/2013	Bilan et diagnostic	Réunion du comité de pilotage, restitution du bilan des actions et du diagnostic des cours d'eau
02/10/2013	Proposition de programme d'action	Réunion du comité de pilotage de l'étude, présentation du projet de programme d'action
24/10/2013	Définition du programme d'action	Réunion de travail avec le technicien de rivière pour la définition du programme d'action
13/11/2013	Présentation du programme d'action	Réunion du comité technique, derniers arbitrages sur le contenu du programme d'action
17/12/2013	Présentation du programme d'action	Réunion du comité de pilotage, dernière présentation et validation du programme d'action

6 réunions de travail auront donc été nécessaires pour aboutir à ce programme d'action. Les personnes qui ont contribué à ce travail en tant que représentant des élus ou des usagers sont indiquées sur la page suivante.

2 - Les principaux représentants de la concertation

- ✓ Syndicat du bassin du Vicoïn :
 - Technicien de rivières : Nicolas BOILEAU (NB)
 - Responsable technique : Yohann LUCAS
 - Secrétaire : Aurélie MASSOT

Remarque : dans le tableau ci-dessous figurent le **nom des délégués qui ont participé à la concertation** de l'étude, avant les dernières élections municipales. Plusieurs noms ont changé depuis les dernières élections.

<i>Communes</i>	<i>Code INSEE</i>	<i>TITULAIRE ou suppléant</i>
<i>AHUILLE</i>	53001	Pierre-Marie LEDAUPHIN
<i>BOURGON</i>	53040	Patrick SEGRETAIN
<i>CHANGE</i>	53054	Olivier RICHEFOU
<i>L'HUISSERIE</i>	53119	Joseph GUILBAUD
<i>LA BACONNIERE</i>	53015	Alain COUANON
<i>LA BRULATTE</i>	53045	Christian RAIMBAULT
<i>LAUNAY-VILLIERS</i>	53129	Loïc CHENEVIÈRE
<i>LAVAL</i>	53130	Jean-Christophe BOYER
<i>LE BOURGNEUF-LA-FORET</i>	53039	Michel FORTUNE
<i>LE GENEST-SAINT-ISLE</i>	53103	Nicole BOUILLON
<i>LOIRON</i>	53137	Roland BINDEL
<i>MONTIGNE-LE-BRILLANT</i>	53157	Gilbert DUCHEMIN Catherine GUEGAN
<i>NUILLE-SUR-VICOIN</i>	53168	Maryse ROUCHET
<i>OLIVET</i>	53169	Jean ROGER
<i>PORT-BRILLET</i>	53182	Yves MARTIN
<i>SAINT-OUEN-DES-TOITS</i>	53243	Jean-Pierre VENGEANT
<i>SAINT-PIERRE-LA-COUR</i>	53247	Daniel COLLIGNON
<i>SAINT-BERTHEVIN</i>	53201	Hervé ZIVEREC

- ✓ Partenaires :
 - Agence de l'eau : Audrey BAYLE (AB)
 - Conseil Général 53 : Vincent HAUTBOIS / Karine RAVAUX
 - Conseil Général 53 (SAGE Mayenne) : Véronique RIOU (VR)
 - DDT53 – Police de l'eau : Gérard FAVRIS (GF)
 - ONEMA : Dorian COULLIER
 - Fédération de pêche 53 : Youenn PIERRE / Marie-Laure PIAU
 - Bureau d'études HydroConcept (HC) : Christophe SOULARD et Pierre ESCARFAIL

3 - Délibération du comité syndical pour le lancement de la procédure DIG et d'autorisation

SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN

1 rue Jean de Bueil
53270 SAINTE SUZANNE

Tél : 02 43 68 11 49
Fax : 02 43 01 42 12

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 février 2014

Objet : Lancement enquête publique CTMA 2014-2018

L'AN DEUX MIL QUATORZE, le 27 février à 9H30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Saint-Berthevin, sous la présidence de Monsieur GUILBAUD.

Etaient présents : M. Olivier RICHEFOU, M. Joseph GUILBAUD, M. Christian RAIMBAULT, M. Michel FORTUNE, Mme Nicole BOUILLON, M. Serge LECLERC, Mme Maryse ROUCHET, M. Yves MARTIN, M. Hervé ZIVEREC, M. Jear-Pierre VENGEANT et M. Daniel COLLIGNON.

Etaient absents : M. Pierre-Marie LEDAUPHIN, M. Patrick SEGRETAI, M. Alain COUANON, M. Loïc CHENEVIÈRE, M. Jean-Christophe BOYER, Mme Catherine GUEGAN.

Etaient excusés : Mme Françoise MARCHAND, M. Jean ROGER.

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Considérant la délibération du comité Syndical du Vicoin en date du 17 décembre 2013 approuvant dans sa globalité le programme de restauration et d'entretien en annexe dont le montant est évalué à 1,6 Millions d'euros TTC, sous réserve de bénéficier de subvention globale de l'ordre de 80%,

La procédure d'enquête publique peut d'ores et déjà être lancée, et l'avis du SAGE de la Mayenne peut être sollicité.

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- De solliciter l'avis du SAGE de la Mayenne sur le futur CTMA 2014-2018;
- D'approuver le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général en l'autorisation, en application des articles L-214-1 à L -214-6 du Code de l'Environnement.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à ce dossier ainsi que tous les documents administratifs relatifs à la procédure d'enquête publique;

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité
la délibération ci-dessus
à SAINT-BERTHEVIN, les jours, mois et an dits.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Joseph GUILBAUD

